



DÉLIBÉRATION N°2026-15

Séance du samedi 21 mars 2026

LE 21 MARS 2026 À 10H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 17 MARS 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, Mme Aurore CLEMENT, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Lisa BRISSAC, M. Philip VALANDRO, Mme Chrystelle FAURE, Mme Eloise BURR, M. Mickaël CHAPELLE-GARCIA, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, M. Laurent PRAT, Mme Laura PAUTLER, M. Serge SERRA.

Pouvoirs :

Mme Jessica LAUVERGEON avait donné pouvoir à Mme Aurore CLEMENT.
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MEURIOT

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales fixant le nombre des membres du Conseil Municipal des communes selon le nombre d'habitants à savoir 19 membres pour les communes de 1 500 à 2 499 habitants,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints pour la commune de Murviel-lès-Montpellier,

Vu la délibération n°2026-14 du 21 mars 2026 relative à l'élection de Monsieur Gilles CUSIN en tant que Maire de la commune,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints au Maire,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE FIXER** à 5 le nombre d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Sylvie MEURIOT
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-les-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 24/03/2026

et de sa publication le 24/03/2026

et/ou de sa notification le _____